Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°73-2019-075

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2019

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-06-24-005 - Arrêté portant désignation des régisseurs de recettes du Service de la Police aux Frontières de Modane (2 pages) Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2019-06-24-005

Arrêté portant désignation des régisseurs de recettes du Service de la Police aux Frontières de Modane

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction des ressources humaines et des moyens
Bureau du budget et de la logistque

Arrêté portant désignation des régisseurs de recettes auprès du Service de la Police aux Frontières de Modane

Le Préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU la loi n° 89-469 du 10 juillet 1989 relative à diverses dispositions en matière de sécurité routière et de contraventions, et notamment son article 1er,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité pécuniaire et personnelle des régisseurs,

VU le décret n° 92.681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le code de la route, notamment son article R. 130-2,

VU l'arrêté interministériel du 23 décembre 1981 fixant le montant maximum de l'encaisse et de l'avoir en compte de disponibilité, modifié par l'arrêté du 19 juillet 1990,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

VU l'arrêté interministériel du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

VU l'arrêté interministériel du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avance auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur,

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2006 portant création d'une régie de recettes auprès du Service de la police aux frontières de Modane,

VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 2006 portant désignation des régisseurs de recettes auprès du service de la police aux frontières de Modane, modifié par les arrêtés du 16 avril 2007, 18 septembre 2009, 14 juin 2011 et 14 octobre 2014,

VU l'avis favorable de M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie du 3 juin 2019,

SUR proposition de M. le Secrétaire général de la Préfecture de la Savoie,

ARRETE

ARTICLE 1er : l'article 1er de l'arrêté du 27 mars 2006 modifié susvisé, portant désignation des régisseurs de recettes auprès du Service de la police aux frontières de Modane, est modifié comme suit :

Sont désignés régisseurs de recettes auprès du Service de la police aux frontières de Modane à compter du 1er mars 2019 :

- M. Ciriac SOULAS, lieutenant de police, responsable du service général au service de la police aux frontières de Modane, assisté de M. Sébastien COLNOT, major de police du SPAF de Modane,

avec mission d'encaisser le produit des amendes forfaitaires minorées ou non.

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire général de la préfecture de la Savoie, M. le Chef du service de la police aux frontières de Modane et M. le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Chambéry, le 24/06/2019

Signé Louis LAUGIER